



**Modification simplifiée  
Dossier d'approbation**

Règlement graphique

Pièce n°6-1  
Planche Nord



**Légende**

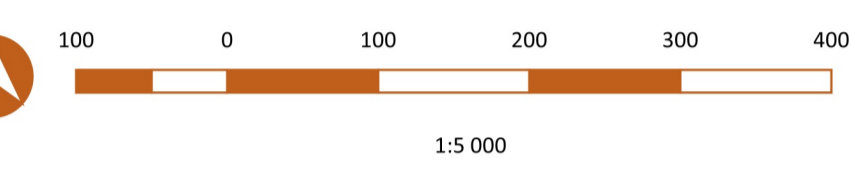
- Limite de zonage
  - Limite communale
  - Emplacement réservé
  - Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (L151-6 du CU)
  - Changement de destination (L151-11 2° du CU)
  - Linéaire de préservation de la diversité commerciale (L151-16 du CU)
- Patrimoine à prendre en compte**
- Bâtiment de qualité architecturale ou patrimoniale (L151-19 du CU)
  - Petit patrimoine à protéger (L151-19 du CU)
  - Zones de présomption de prescripteurs archéologiques
- Éléments de la TVB à protéger (L113-1 du CU)**
- Espace boisé classé
- Éléments de la TVB à protéger (L151-23 du CU)**
- Landes
  - Zones humides
  - Mare
  - Cours d'eau
  - Haie et alignement d'arbres
  - Arbre
- Mobilités**
- Sentier à protéger (L151-38 du CU)
  - Piste cyclable
- Risques et nuisances**
- Recul par rapport à la rue du Pontois
  - Périmètre de l'étude de dangers de l'usine des eaux (effets létaux-99m)
  - Périmètre de l'étude de dangers de l'usine des eaux (effets irréversibles-473m)
  - Aléa éboulement de bloc (Z011)
  - Ancienne décharge (Z026)

**Liste des types de zone**

Ua et Uab	Secteurs du bourg (habitat dense, services publics et privés, commerces)
Ua et Uab	Secteurs périphériques à vocation principale d'habitat, urbanisation moins dense que le secteur Ua
Ua	Zone à vocation d'équipements sportifs et de loisirs
Uj	Zone urbaine à vocation économique
Uip	Zone de l'entreprise du port sur le domaine public fluvial
2AU	Secteur à vocation principale d'habitat fermé
2AUj	Secteur à vocation économique fermé
1AU	Secteur à vocation principale d'habitat ouvert à l'urbanisation
A	Zone agricole
Ap	Secteur de la zone agricole constituant la zone agricole pérenne au sens du SCOT
N	Zone naturelle protégée
Ni	Secteur de gestion sylvo-civile
Ni	Secteur à vocation d'habitat (STECAL)
Ni	Secteur correspondant à l'usine de traitement de l'eau potable du Drézet (STECAL)
Nl	Secteur de terrains de loisirs
NL1	Secteur à vocation de camping correspondant au camping existant de Kercado (STECAL)
NL2	Secteur à vocation de camping correspondant au site du Guerny-en-projet (STECAL)
Np	Secteur de la zone naturelle constituant la zone agricole pérenne au sens du SCOT

**Liste des emplacements réservés**

N°	Destination	Surface	Bénéficiaire
1	Equipements sportifs et loisirs	10 240 m <sup>2</sup>	Commune
2	Extension du cimetière	5 622 m <sup>2</sup>	Commune
3	Extension du Ecole	1 107 m <sup>2</sup>	Commune
4	Chemin piétonnier	380 m <sup>2</sup>	Commune
5	Extension équipements	687 m <sup>2</sup>	Commune
6	Elargissement de la voirie	110 m <sup>2</sup>	Commune



Vu pour être annexé à la délibération du 16 avril 2024, Le Maire, Nicolas Rivalan

